

COSINUM 3 décembre 2020 - Fiche 02
France Relance – Fonds MTFP

1. Objectifs et mise en œuvre

Le fonds alloué au Ministère de la transformation et de la fonction publiques au titre du plan de relance, doté à hauteur de 500 M€, poursuit plusieurs objectifs relatifs à la mise à niveau numérique de l'Etat :

- Encourager l'innovation ;
- Améliorer les services aux usagers et aux agents publics ;
- Transformer les politiques publiques et la façon dont les administrations exercent l'action publique.

Il concourt également à l'objectif général de « France Relance » de relancer l'économie nationale, et doit donc s'appuyer en premier lieu sur l'écosystème des entreprises françaises du numérique, et notamment celles présentes dans les territoires.

Interministériel par nature, le financement qu'il apporte - en complément des budgets usuels - doit permettre :

- D'accélérer des projets vertueux démontrant leur capacité à produire des résultats à court terme ;
- D'encourager le lancement de projets dans des domaines de transformation dont les administrations se saisissent encore trop peu ;
- De renforcer la mise en commun des efforts ministériels autour de produits communs (le caractère interministériel des projets présentés sera souvent un critère de sélection décisif).

Le détail de ses modalités de mise en œuvre, présenté en annexe, est accessible aux porteurs de projet sous forme de « guichet unique numérique » à l'adresse :

<https://france-relance.transformation.gouv.fr/>

Il convient de faire une publicité la plus grande possible de ce guichet numérique auprès des services (centraux, déconcentrés, voire opérateurs sous tutelle) du ministère.

Les directions du numérique ministérielles ont un rôle central dans l'exécution de ce volet du plan de relance. Dans la plupart des cas, il leur reviendra de faire naître les dossiers de candidature en lien avec leurs partenaires, de les constituer, de les déposer auprès du MTFP, et

d'être les garantes de leur exécution. A l'échelle interministérielle, la DINUM et la DITP animeront le dispositif et fourniront un accompagnement.

Le fonds comporte deux volets : SNAP (sac à dos numérique de l'agent public) et ITN (innovation et transformation numériques).

Chaque volet se décompose en plusieurs thèmes, dont les porteurs DINUM et DITP sélectionneront les projets lauréats, soit via des appels à projet, soit en mode « guichet continu ».

2. Volet SNAP « sac-à-dos numérique de l'agent public »

Le baromètre du numérique des agents 2020 montre que les moyens numériques, à disposition des agents, ne sont pas complètement à la hauteur de leurs attentes, pour affronter les nouvelles situations de travail.

Les investissements prévus sur le sac à dos numérique de l'agent public dans le cadre du plan de relance permettront ainsi de combler le retard pris dans l'équipement numérique des agents (sans toutefois financer d'achat des équipements terminaux, qui relève des budgets ministériels).

La démarche initiée en 2018 dans le cadre du projet « ETNA » (environnement de travail numérique de l'agent, IN5 dans le programme TECH.GOUV) a permis, comme escompté, de faire émerger en 2020 plusieurs produits numériques collaboratifs, prêts au passage à l'échelle interministérielle. Cette démarche, basée sur l'incubation de projets portés par les ministères, nécessite une nouvelle étape pour une couverture complète des besoins, et une meilleure cohérence d'ensemble.

Le programme « sac à dos numérique de l'agent public » (SNAP) vise ainsi à créer, d'ici fin 2022, un assemblage cohérent de produits, afin de créer le socle de l'environnement numérique de travail des agents, auquel tous les agents doivent pouvoir accéder. Il permettra le développement des capacités de collaboration au sein des ministères, en interministériel et avec les partenaires externes, que l'agent soit sédentaire, en déplacement ou en télétravail. Mettant au centre l'usage et l'expérience utilisateur, il autorisera certains usages à partir de terminaux personnels (BYOD), dans des conditions de sécurité appropriées.

Les différents produits qui constitueront l'offre seront développés, d'une part, en améliorant les succès du catalogue ETNA, d'autre part, en généralisant en interministériel les meilleurs produits de chaque ministère, et, enfin, en créant de nouvelles offres de services interministérielles, à même de combler les manques identifiés.

L'approche de construction de l'offre SNAP se veut résolument collective : le pilotage des projets est réparti sur l'ensemble des ministères. Par ailleurs, sans prétendre arriver pour chaque besoin à une solution unique par ministère, le regroupement des ministères en plusieurs « alliances » ayant des besoins homogènes, doit être recherché pour concilier mutualisation des efforts et adaptation aux fortes spécificités. Les semaines à venir doivent permettre d'affiner quelles alliances autour de quels produits seront les plus pertinentes, pour

déposer des projets qui pourront être cofinancés par le plan de relance, en matière d'outils collaboratifs (thème SNAP4) ou de postes de travail sécurisés (thème SNAP3).

Afin de combler un retard en la matière, et s'adapter par avance à la charge réseau que va induire l'usage de ces nouveaux produits, le fond permettra (thème SNAP1) de renforcer, d'une part, les débits et la résilience de l'épine dorsale du RIE, et notamment son interconnexion avec internet, et, d'autre part, le raccordement des bâtiments administratifs au réseau interministériel de l'Etat (RIE).

Pour permettre l'accès de tous les agents à cette offre interministérielle en toute simplicité, à partir d'un compte unique, le système d'identification unifié des agents *AgentConnect* sera développé, et le raccordement à *AgentConnect* des fournisseurs d'identités ministériels et des logiciels des agents fera l'objet d'un cofinancement (thème SNAP2).

Enfin, l'accompagnement des équipes pour qu'elles tirent le meilleur parti des opportunités de ces outils, pour transformer les nouvelles méthodes de collaboration et de management, est souvent négligé. Le thème SNAP5 vise à donner, aux équipes et aux managers les moyens de bénéficier d'un accompagnement. Ainsi, les ministères pourront tirer pleinement bénéfice de l'offre SNAP.

3. Volet ITN « innovation et transformation numériques »

Ce volet comporte des thématiques variées, pour lesquelles un co-financement par un fonds centralisé permet, soit de stimuler l'adoption de leviers de transformation encore trop peu utilisés dans les ministères, soit de lever des obstacles financiers à des projets porteurs de valeur :

- Le thème ITN1 favorise l'atteinte des objectifs assignés par le Président de la République, à savoir la **dématérialisation d'ici 2022** de toutes les démarches recensées dans le « Top 250 » et leur **montée en qualité**.
- Le thème ITN2 vise à permettre à des **politiques publiques reposant sur des interactions entre parties prenantes diverses (écosystème)** d'émerger ou de se développer avec succès, en ayant recours au numérique.
- Le thème ITN3 couvre la **réplication, dans de nouveaux territoires, de projets et de solutions numériques** mis en œuvre avec succès dans un service territorial de l'Etat.
- Le thème ITN4 cofinance, d'une part, la prise en charge de dispositifs de **formation d'agents dans les métiers numériques** de l'Etat, d'autre part, le renforcement des **équipes préexistantes en charge du numérique** localisées hors Ile-de-France, la relocalisation d'équipes parisiennes vers les territoires, et le développement de centres de compétences numériques mutualisés **dans les territoires**.

- Le thème ITN5 doit donner un coup d'accélérateur aux initiatives visant à développer le **recours à la donnée** dans la décision et la performance publique.
- Le thème ITN6 doit permettre de financer des études ou des projets de l'Etat reposant sur des **technologies non matures** ou des concepts non encore aboutis.
- Le thème ITN7 est dédié au soutien par l'Etat de la transformation numérique des **collectivités territoriales**.
- Le thème ITN8 permet le cofinancement de **projets complexes** nécessitant l'activation de leviers de transformation multiples et/ou une mobilisation financière importante.

4. Avancement au 3 décembre 2020

La création de l'architecture budgétaire (2 BOP DITP et DINUM, avec UOs déléguées en gestion aux ministères) est bien avancée.

Pour chaque thème, les type de projets attendus, et les critères de sélection associés, sont définis et publiés.

Plusieurs appels à projet et « guichets » sont déjà ouverts (les derniers le seront tout début 2021), et les discussions sont bien entamées avec plusieurs porteurs de projet.

5. Décisions COSINUM proposées

Les Secrétaires généraux veilleront à :

- faire connaître largement le guichet unique numérique <https://france-relance.transformation.gouv.fr/> au sein de leur ministère, pour stimuler l'émergence de bons projets candidats ;
- missionner leur direction du numérique ministérielle pour animer et accompagner le dispositif au sein de leur ministère ;
- soutenir la recherche de solutions entre plusieurs ministères, afin que les produits de ces projets soient soutenables sur la durée.

Plus largement, les membres du COSINUM :

- fluidifieront la création de l'architecture budgétaire (reposant sur des délégations d'UO ministérielles depuis 2 BOP pilotés respectivement par la DITP et la DINUM) permettant une mise à disposition rapide des crédits aux projets lauréats ;
- dans le domaine SNAP, veilleront à rechercher de nouvelles solutions pour mieux adapter les mesures de SSI aux objectifs de travail à distance et de collaboration sur des outils numériques accessibles par tous les agents ministériels et leurs partenaires ;
- dans le domaine ITN, veilleront à rechercher des projets ayant un fort potentiel

d'impact de transformation de l'action publique et des politiques publiques.